

PRESCRIPTIONS EDICTEES AU PLU :

- zonage
- emplacement réservé
- espace boisé classé au titre de l'art. 113-1 du CU
- espace boisé classé au titre de l'art. 121-7 du CU
- périmètre de secteur dans lequel une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) est applicable
- OAP du secteur ville
- amendement Dupont
- élément identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- espaces proches du rivage
- bande littorale inconstructible

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations

("Bassin versant de l'Orb" approuvé le 23/06/2011) :



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Commune de Sérignan

Révision générale du
Plan Local d'Urbanisme



Pièce 4.2 : Règlement graphique (échelle : 1/10 000)

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 septembre 2012	Révision générale du PLU prescrite par DCM du 28 novembre 2017	Révision générale du PLU arrêtée par DCM du 25 septembre 2023	Révision générale du PLU approuvée par DCM du 25 septembre 2023
--	--	---	---



Dossier n°153



limite des 300m
limite du territoire en mer : 12 miles nautiques

("Bassin versant de l'Orb" approuvé le 23/06/2011) :

- zone bleue du PPRI (BU)
- zone rouge du PPRI (RD, RU, Rn, Rn1, Rp et Rp1)
- zone Z1 du PPRI

Le zonage réglementaire du PPRI, issu du catalogue géo-ide développement-durable.gouv.fr, est reporté à titre indicatif. Par souci de précision, il convient de se référer aux plans de zonage réglementaire du PPRI de la Commune de Sérignan